

Prêt professionel & vente liée interdite?

Par lerouxjul, le 26/08/2010 à 23:44

Bonjour,

J'aimerai un conseil par rapport à un différent que j'ai avec ma banque.

J'ai souscrit un prêt Bancaire il y a 2ans. Ce prêt immobilier sert à financer mon habitation privée (70%) et la partie pro (30%). Le Banquer à fait ce prêt en prêt PRO soit disant parce qu'il avait plus la main pour faire une bonne offre en prêt pro même si la majeure partie du prêt sert a financer une habitation privative.

Je suis en profession libérale et nous travaillons tous deux à notre domicile avec ma femme. Pour divers motifs (entente, fiabilité, réactivité, prix et j'en passe) j'ai décidé de quitter cette banque (Crédit Agricole) pour mettre tous nos comptes à La Poste qui offrait de bien meilleurs avantages notamment pour le compte pro.

Je n'ai malheureusement pas pu faire racheter le prêt par une autre banque, il est encore trop récent.

J'ai donc demandé au Crédit Agricole de me passer sur un compte basique afin de virer l'argent du prêt tous les mois sur le compte basique du Crédit Agricole.

Le Banquier à refusé et me dit qu'il est obligé de rester sur un compte Professionnel comme le prêt est un prêt professionnel et donc de me facturer 29€ mensuels de frais d'arrêtés de compte et de rajouter un pourcentage de commission de mouvement. Pour la commission de mouvement, cela me parait logique et ne me pose pas de problème.

Par contre, n'ayant absolument plus besoin de compte professionnel chez eux et ayant encore moins besoin d'arrêtés de compte, cela me parait s'apparenter a de la vente liée de produits que l'on m'impose et que l'on me facture alors que je n'en ai pas besoin.

Quel est votre avis sur la question? Que faire?

Par lerouxjul , le 28/08/2010 à 11:14
personne?

Par **lerouxjul**, le **31/08/2010** à **18:37**

toujours personne?